

Le CCE a été convoqué en réunion sous la présidence de M. A Chalus, DRH Caf Casino président du CCE, entouré de M. MP Lucchini, Mme Renée Soulard, assistante de la Direction des ressources humaines, M. A Lavier, Directeur administratif et financier de Casino Cafétéria,

www.foserca.org

- Avis et consultation conformément au L 432-1 sur les projets de location gérance franchise de Fontaines les Dijon et Quimper Carrefour
- Avis et consultation sur le plan de formation 2007
- Intervention de Mr PERCHEREL Directeur Général
- Présentation du plan de sauvegarde de l'emploi de Narbonne +le Creusot
- Projet de cession de la caf de Douai L 321-3

1/Avis et consultation conformément au L 432-1 sur les projets de location gérance franchise de Fontaines les Dijon et Quimper Carrefour

Lors des réunions successives du CCE après un exposé sur les projets de cession en FRANCHISE location gérance, la Direction Générale a présenté la situation économique de chaque Cafétéria directement concerné par le présent projet.

Dans sa présentation, la Direction a donc précisé le but de la location gérance franchise : de quoi est fait ce concept et dans quel but Dans le même exposé, La Direction a précisé que le franchisé disposait d'une plus grande souplesse à adapter localement ou régionalement

Analyse des projets

En FRANCE, la franchise devient un des éléments importants de l'appareil commercial des entreprises de restaurations Certaines enseignes sont d'ailleurs à 80% franchisées notamment dans le secteur de la restauration rapide

Dans ce contexte concurrentiel, le Groupe Casino restauration souhaite développer la « location gérance franchise » considérant les avantages économiques, à savoir conquérir ou ne pas perdre des parts de marché, valoriser la marque CASINO cafétéria, augmenter ou maintenir son chiffre d'affaires De plus, par le biais du développement de ce concept, sans aucun investissement financier lourd, le groupe Casino restauration renforce ou maintien sa puissance d'achats, élément non négligeable pour la performance d'un groupe de restauration

Nous réaffirmons néanmoins, que nous sommes bien plus favorables à un développement des cafétéria intégrés au sein de l'entreprise.

Car, si pour notre part nous en comprenons les axes commerciaux stratégiques, l'expérience des dossiers précédents démontrent qu'à travers une décision d'entreprise pour des raisons énoncées, il y a toujours des incidences sociales notamment vis à vis du statut collectif des personnels et vis à vis de salariés Casino qui se sont toujours investis. Mais certaines adaptations seront d'autant plus faciles à réaliser qu'elles seront anticipées, sachant que les problèmes présents ou parfois futurs sont déjà bien identifiés.

Mais au-delà des aspects économiques que nous avons analysés, il y a toujours une dimension humaine que nous voulons réitérer aujourd'hui,

Ainsi, si le Groupe Casino restauration se retrouve dans un choix économique différent, les salariés n'auront pas forcément la même approche compte tenu des conséquences sociales, indépendamment des éléments économiques propres à chacun des établissements

Et de fait, même si les contrats de travail sont transférés sans modifications au jour du transfert dans la nouvelle entité juridique, selon l'article L 122-12 du code du travail, ce projet aura un impact social important sur le statut collectif des salariés puisque le statut Casino cafétéria disparaîtra après une période transitoire de 15 mois, après dénonciation.

Ce jour là, instantanément, il y aura décrochage important pour nos collègues, en terme de prévoyance, d'intéressement, d'avantages sur achats, mutuelle etc....

AVIS SUR CES projets

C'est donc par rapport aux incidences sociales de ces dossiers et, ayant toujours défendu les principes et les valeurs d'un système intégré dans lequel la dimension sociale est partie prenante et accompagne le développement économique des établissements au sein du Groupe Casino restauration, qu'il nous est impossible, sur le principe, d'approuver le passage de ces 2 cafétérias dans un système de location gérance franchise.

2/ Consultation sur le projet du plan formation 2007

Conformément à la disposition de la loi 2004-391- du 4 mai 2004 le CCE est consulté sur le projet du plan de formation de l'entreprise 2007

Analyses

Suite aux propositions que nous avons formulées lors du dernier CCE en particulier sur les trois catégories d'actions de formation qui établissent le plan de formation de l'entreprise.

Les actions d'adaptation, les actions d'évolution au maintien dans l'emploi, les actions liées au développement des compétences, ainsi que les conditions de mise en oeuvre des contrats et des périodes de professionnalisation, et à la mise en oeuvre du droit individuel à la formation visée au dernier alinéa de l'article D. 932-1. Après que la commission formation et sa délibération du 7 décembre 2006, enfin l'exposé effectué par les responsables de ce projet dans sa globalité au CCE en réunion plénière.

Avis FO

Les élus FO tirent constat de cette présentation faisant apparaître une nouvelle répartition du budget formation avec un effort encore certes minime en faveur des employés ouvriers (80% de la population salariés) **Les élus FO** notent l'ambition afin affirmé sur les développements de la communication autour de la VAE et la possibilité de concrétiser par un diplôme reconnu par la branche son expérience. **Les élus FO constatent que des nouvelles formations** sont éligibles dans le cadre du DIF avec l'envie de pérenniser le catalogue, document que nous désirons en présentation au niveau de chaque CE ou CSE d'établissement afin de créer une vraie dynamique de formations et de choix. Néanmoins nous ne sommes que dans la première phase celle du projet, reste à le concrétiser Avis que ne saurait être défavorable, avec les remarques que nous avons formulées

3/ Intervention de Mr PERCHEREL Directeur Général

Le directeur général a présenté sa feuille de route pour les années futures 2007/09

1/ Sur les ventes de l'entreprise Casino Cafétérias

« Elles ne sont plus en vente »

2/ Directeur général part intérim

« J'ai envie de redynamiser l'entreprise et reconquérir des clients dans les cafétérias »

Sans renier le passé avec **divers axes nouveaux ou revisités** que l'ont peut considère comme essentiels, que nous développerons dans une autre communication, il a répondu à nos questions nombreuses dans un dialogue interactif et sans détour.

Analyse Fo

Le message de Mr **PERCHEREL** est de redonner une envie, du moral, une motivation aux salariés pour affronter les nouvelles années d'une façon positive. Nous avons souligné que les salariés adhèrent à un projet que quand ils en sont informés et que tout projet économique doit avoir un projet d'évolution sociale.

4/ Présentation du plan de sauvegarde de l'emploi de Narbonne +le Creusot - Projet de cession de la caf d Douai L 321-3

Nous avons fait valoir que ce projet dans sa première mouture était minimaliste, que nous étions dans le Groupe Casino, qu'il ne devait pas avoir de décalage conséquent sur les divers PSE dans le groupe. Dans le cadre du CCE nous avons soumis nos propositions.

La direction présentera la PSE final le 21 décembre 2006

AVEC FO VIGILANCE, EXIGENCE, SOLIDARITE, RESPECT

Narbonne le 9 décembre 2006

Contact FO casino caf

Auréda BACHA 06-11-40-48-58 DS et RS Cafiirm@aol.com
REY 06-75-24-43-56 Rey.ban@wanadoo.fr
Ch BANCILHON 06-85-07-88-30 DSC arpagon2@wanadoo.fr
Consuela Lanoue 06-64-20-22-41 mailto:consuela@tele2
06-77-11-93-21 DS mailto:vmyr888@aol.com
Patrick 06-12-39—26-63 Patrick.michaz19@aliceadsl.fr

Adeline joseph 06-80-22-71-43 DS Site

Anouk

T eresa RAINAUD DS 06-61-55-20-66

Louisa DJENDELI 06-66-05-61-52 DS site

Myriam Vey
Michaz

POUR AFFICHAGE SUR LE PANNEAU DE L'ORGANISATION SYNDICALE SNTA - FO CASINO